



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 34194

Texte de la question

M. Jean-Luc Bleunven interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la place accordée au gallo dans la formation des futurs professeurs des écoles, collèges et lycées au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Il s'interroge sur la place qui y sera accordée à l'initiation et à la formation au gallo, la langue romane de Bretagne. 250 lycéens ont présenté cette option au baccalauréat cette année. Par ailleurs, une option facultative de gallo est également proposée aux étudiants des trois années de licence de l'université de Rennes 2, illustrant ainsi la place essentielle qu'occupe la notion d'identité régionale dans ces établissements. Il lui demande donc si le Gouvernement prévoit d'intégrer dans la formation des ESPE des académies concernées une initiation générale au gallo, à sa littérature, et aux différents aspects de sa culture.

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République conforte la place des langues et des cultures régionales dans le système éducatif et en précise les modalités d'enseignement. Dans le cadre ainsi défini, le ministère a publié une brochure « Apprendre et enseigner les langues régionales dans l'école de la République » en novembre 2013, mais c'est aux recteurs des académies concernées qu'il revient d'impulser des actions de développement de ces langues en s'appuyant sur le conseil académique des langues régionales en concertation avec les représentants des collectivités territoriales, au premier rang desquelles la Région Bretagne, des associations et des fédérations de parents d'élèves. Actuellement, les effectifs des élèves apprenant le gallo dans l'académie de Rennes (551 en 2013-2014) demeurent trop faibles par rapport au breton pour justifier l'intégration du gallo dans l'offre de formation de master à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Bretagne. En revanche, depuis 2008, la convention signée entre le Conseil régional de Bretagne et l'université de Rennes 2 a permis de repenser le gallo en option (1 heure de sociolinguistique + 2 heures d'apprentissage) à tous les étudiants de licence. Cette option est choisie par une dizaine d'étudiants, ce qui montre l'intérêt de soutenir le gallo à tous les niveaux par d'autres mécanismes tels que le soutien aux activités périscolaires en gallo, les campagnes annuelles de promotion et les aides individuelles (Desk / enseignement) aux personnes souhaitant se former intensivement au gallo (3 mois). Un groupe de travail a été installé par le Conseil culturel de la Région en avril 2014 pour mieux identifier la demande sociale en matière de gallo, analyser les politiques menées en sa faveur et formuler en octobre prochain des préconisations sur la structuration de l'action publique et privée et la définition des moyens nécessaires à une meilleure prise en charge du gallo par les politiques publiques, en particulier par la Région Bretagne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bleunven](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34194

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 juin 2014

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8041

Réponse publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5874